POUR LA MONTAGNE

Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne - mars 2024 - n°357 - 6 €

DOSSIER
Agriculture de montagne : panorama

Éducation
Les atouts des classes de découverte

L'écho des massifs
Le bel élan des start-up montagnardes

Tourisme
Stations de ski : le rapport sévère de la Cour des comptes

1984-2024

l'Association nationale des élus de la montagne fête ses 40 ans !

ANEM

ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DE LA MONTAGNE

Illustration : Nathalie Wolff

Édito

Une ambition nationale et collective pour la montagne

Frédérique Espagnac
Vice-présidente de l'ANEM,
sénatrice des Pyrénées-Atlantiques

Les dernières semaines ont été riches d'une actualité contrastée pour les territoires de montagne. La Cour des comptes a rendu un rapport jugeant, âprement, que le modèle économique des stations est à bout de souffle, quand nos éleveurs crient leur détresse face à la pression de la prédation et une baisse globale des aides de la PAC en faveur de l'élevage de montagne.

Il est évident que, tant les évolutions sociétales que le réchauffement climatique, impactent notre modèle économique. Pourtant, à n'en pas douter, la montagne a naturellement des atouts pour relever les défis qui se présentent à elle.

> « Notre volonté de défendre la diversité de nos territoires et leur spécificité vise à construire la montagne de demain. »

Alors nous devons rappeler sans cesse des évidences. La montagne, c'est une agriculture extensive et orientée vers des productions de qualité, des politiques d'adaptation du tourisme engagées dans tous les territoires concernés, mais aussi des puits de carbone grâce à ses forêts et ses prairies permanentes, de la production d'énergies renouvelables, des pôles d'excellence reconnus à l'international comme la formation des services de secours en montagne…

Plus que jamais, la montagne a besoin d'une ambition nationale et collective à laquelle la solidarité nationale doit répondre. Et pour faire entendre nos spécificités territoriales et pour faire reconnaître nos handicaps, l'unité des montagnards est primordiale. Notre volonté de défendre la diversité de nos territoires et leur spécificité vise à construire la montagne de demain.

L'essentiel

P. 3 Édito
L'éditorial de Frédérique Espagnac, vice-présidente de l'ANEM, sénatrice des Pyrénées-Atlantiques.

P. 5 Actu
- Le lancement d'une concertation sur la culture en milieu rural
- Le Fonds social européen soutient l'association Pôle Pyrénées métiers de la montagne
- La première édition du festival Handi Neige a lieu en mars 2024

P. 6 L'écho des massifs
Portrait ce mois-ci des jeunes entreprises qui font le dynamisme de nos montagnes à l'occasion de la Journée internationale des start-up.

P. 7 Logement
- L'évolution du diagnostic de performance énergétique (DPE)
- La fiscalité des meublés de tourisme

P. 8 Les 40 ans de l'ANEM
Les anciens présidents de l'Association, Michel Bouvard et Pierre Jarlier, nous parlent de ce qu'était l'ANEM au tournant de l'an 2000.

P. 16 Éducation
Les classes de découverte, un enjeu majeur à la fois éducatif et touristique, qui vient de faire l'objet d'une proposition de loi de la députée de la Savoie, Émilie Bonnivard.

P. 18 Tourisme
Un regard critique sur le récent rapport de la Cour des comptes sur les stations de ski.

P. 19 Vie de l'ANEM
- Retour sur le webinaire organisé par l'ANEM sur les droits spécifiques des communes de montagne en matière de carte scolaire
- L'ANEM intègre le GREC Alpes Auvergne

P. 10 DOSSIER

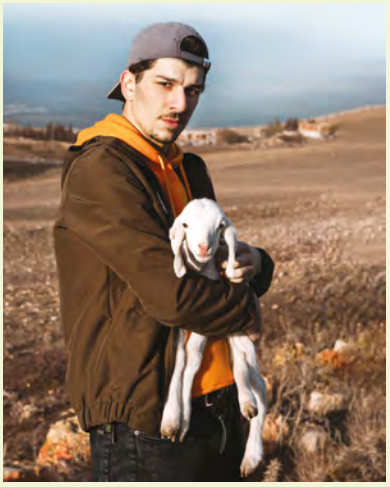

© Unsplash

Tour d'horizon de l'agriculture montagnarde
L'agriculture occupe une part primordiale dans la vie économique en montagne. Elle répond à toutes les demandes – alimentation saine, bien-être animal, respect de la biodiversité et de l'environnement – mais suscite aussi beaucoup d'inquiétudes. Alors que le Salon international de l'agriculture ferme ses portes, *PLM* donne la parole à plusieurs acteurs de terrain.

Pour la montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne – 7, rue de Bourgogne, 75007 Paris – Tél. : 01 45 22 15 13
Directrice de la publication et de la rédaction : Marie-Annick Fournier
Rédaction : Benoit Colboc, Dorothée Collet, Ève du Montant, Raphaëlle Pouradier Duteil, Jean-Marie Safra
Communication : Ève du Montant
Conception et réalisation graphique : Nathalie Wolff
Photos : droits réservés sauf crédits. Une de couverture : © Laurent Fabry. Fabrice Pasquier et Maxime Chavannes avec leur troupeau de vaches de race Abondance à Peillonnex (Haute-Savoie, 74)
Impression : L'Artésienne – 20, rue Tholozé, 75018 Paris. N° de commission paritaire : 0328G84199. ISSN : 0296-7987.
Abonnement : 57,23 €/11 numéros. Ce numéro a été tiré à 4 200 exemplaires. Dépôt légal à parution.
Ce magazine est imprimé sur du papier certifié PEFC.

Actu

Culture : lancement du « Printemps de la ruralité » et du projet « Design des territoires »

© Le théâtre du Peuple à Bussang (88)

Rachida Dati, ministre de la Culture, a lancé le 22 janvier dernier le « Printemps de la ruralité », une concertation nationale sur l'offre culturelle dans les territoires ruraux. Cette concertation vise à mieux connaître les pratiques actuelles et les freins rencontrés par les élus locaux, mais aussi à recueillir de nouvelles propositions afin de permettre la participation de tous à la vie culturelle et faire de la culture un vrai levier d'attractivité et de rayonnement du territoire. Une consultation publique en ligne est ouverte jusqu'à fin mars 2024.

La ministre a également lancé le projet « Design des territoires » que l'École nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD) mettra en œuvre. Ce projet propose une approche par les milieux, distinguant cinq grands types : les milieux ruraux, les milieux littoraux, les milieux insulaires, les milieux montagnards et les milieux forestiers. Le programme « Design des milieux montagnards » sera lancé dans le Parc naturel régional Livradois Forez, dans le Puy de Dôme, en 2024, avec l'ambition d'accompagner les territoires vers l'après neige et de travailler sur les conflits d'usage entre agropastoralisme et tourisme vert.

Pour répondre à la consultation, scannez le QR code ci-contre :

L'association Pôle Pyrénées métiers de la montagne, lauréate du Fonds social européen

Grâce à son initiative visant à favoriser l'emploi local et la pluriactivité en zone de montagne, l'association Pôle Pyrénées métiers de la montagne (PPMM) a remporté une nouvelle fois le soutien du Fonds social européen FSE+. L'opération « Agir pour l'emploi local et saisonnier » de l'association PPMM est financée à hauteur de 54 000 euros sur une durée de seize mois par le FSE+, en complément des financements du département des Pyrénées-Atlantiques et de l'ANCT.

Elle propose notamment :

- Un accompagnement personnalisé aux travailleurs saisonniers dans leur recherche d'emploi et la construction de leur parcours professionnel.
- La mise en relation entre les employeurs et demandeurs d'emploi locaux.
- Des informations aux demandeurs en matière administrative, de logement, de santé et de droit du travail.

Créée en 2013 par des habitants de la vallée d'Ossau autour du projet « Faites de la montagne votre métier », l'association PPMM œuvre pour le maintien des populations dans les vallées de montagne du Haut-Béarn et pour l'attractivité économique du territoire.

1re édition du festival

HANDI NEIGE FESTIVAL 2024

Handi Neige, qui se présente comme le plus grand rassemblement dédié à la neige et au handicap en France, se déroulera du 23 au 31 mars 2024 au sein du domaine Paradiski de Peisey-Vallandry (Savoie).

Alors que se profilent des Jeux olympiques et paralympiques en 2030 dans les Alpes françaises, la section handisport du ski club de cette station et la Fédération française handisport (FFH) ont souhaité créer un événement inclusif et convivial réunissant les athlètes des équipes de France, les skieurs ayant participé au circuit de la Coupe de France et tous les amateurs de glisse. Au programme, la découverte des sports de glisse adaptés aux personnes en situation de handicap, le perfectionnement pour les skieurs compétitifs, ainsi que des formations pour une bonne prise en charge du handicap dans les disciplines hivernales.

L'écho des massifs

La montagne start-uppeuse

À l'occasion de la Journée internationale des start-up qui a lieu chaque année le 11 mars, *PLM* met à l'honneur les jeunes pousses de nos massifs ainsi que celles et ceux qui œuvrent en faveur de leur développement.

Massif central

La forêt sur-mesure

© Unsplash

C'est parce qu'ils ont vu les transformations à l'œuvre dans leur Auvergne natale que les fondateurs de My Forêt ont compris que s'il n'était plus possible de créer d'immenses forêts, planter des arbres était toujours une option. Ainsi My Forêt propose de transformer des surfaces inexploitées en ville, chez les particuliers ou dans les entreprises avec sept thématiques de forêts sur-mesure qui peuvent se combiner entre elles *via* une gamme d'équipements conçus et fabriqués en France.

Pyrénées

Le chanvre vertueux

Basée à Pau, la start-up Pyrénées Chanvre a réalisé sa première récolte à l'automne dernier. Hébergée par l'incubateur Greenov d'Hélioparc, elle vise à faire renaître la culture du chanvre sur le territoire pyrénéen et à structurer autour de l'entreprise une filière capable de valoriser cette plante aux multiples applications, à la fois la fibre (secteurs textile et du bâtiment) et la graine (secteur alimentaire), le tout en circuit court.

Jura

La nature connectée

Elle fait son chemin la jeune pousse du Jurassien Julien Fabre. Déjà récompensée en 2021 par le Trophée de l'innovation lors du Salon « Créer demain », Fab'One développe des accessoires à destination de celles et ceux qui pratiquent un sport outdoor. Il y a un an, elle levait encore 800 000 euros de fonds pour lancer Kaptrek, un boîtier connecté aux usages multiples à destination des férus de sports en plein air et de nouvelles technologies.

Récompensée en 2021

Fab'One

a reçu le

Trophée de l'innovation !

Corse

Le mentorat insulaire

Parce que la création et le développement d'une start-up s'accompagnent de nombreux défis à relever, depuis 2015, la Corsican Tech est un collectif qui fédère les start-up insulaires afin de les accompagner dans la mise en place et le développement de leurs activités. Des passionnés de l'entreprenariat qui officient comme de véritables mentors avec une liste de success-stories qui ne cesse de s'allonger depuis sa création.

Vosges

La gestion hydraulique en IA

Basée à Saint-Dié-des-Vosges et couvée par une pépinière, HydroLora est une société qui vient tout juste d'éclore et qui propose à ses clients un système d'irrigation connecté, intelligent et autonome qui permet de réaliser jusqu'à 50 % d'économies d'eau ; une solution innovante pour raisonner autrement et durablement autour de l'irrigation du futur.

© HydroLora

Alpes

Le collectif engagé de la French Tech Alpes

Réunissant 600 membres sur cinq territoires (Annecy, Chambéry, Grenoble, Valence-Romans et le Genevois français), la French Tech Alpes est l'une des seize associations French Tech qui participe au rayonnement des jeunes entreprises innovantes. Elle agit en tant que hub d'information afin de favoriser les implantations et met à disposition les outils nécessaires à la création et au développement de start-up basées sur un modèle de développement durable et responsable.

Logement

© Unsplash

Les récentes annonces relatives au DPE

L'ANEM a été entendue sur plusieurs de ses demandes. Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique, a en effet annoncé le 12 février des mesures visant à simplifier et corriger les « complexités » du diagnostic de performance énergétique (DPE) des logements. Tout d'abord, le biais de calcul du DPE qui pénalise nombre de petits logements, *a fortiori* en montagne, va être revu. En effet, les consommations d'énergie du logement étant rapportées au nombre de m², il en résultait une surévaluation dans le DPE des consommations d'eau chaude sanitaire pour les petites surfaces fortement occupées.

Un nouveau mode de calcul va être introduit par arrêté pour les surfaces inférieures à 40 m², qui entrera en vigueur au 1er juillet. Les propriétaires concernés pourront accéder à un simulateur sur le site de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) afin de vérifier leur classe énergétique et obtenir une attestation sur leur nouvelle note énergétique.

Le gouvernement prévoit également d'assouplir les obligations pour les copropriétés en permettant la suspension de l'interdiction de location pour les copropriétaires pendant deux ans, à compter de la date du vote des travaux des parties communes en assemblée générale, le temps pour elles de réaliser ces travaux. Il souhaite également que les propriétaires soient protégés s'ils ne peuvent pas réaliser les travaux d'améliorations thermiques car leur locataire refuse un congé pour travaux. Ces dispositions seront introduites au Sénat par amendement au projet de loi relatif à l'accélération et à la simplification de la rénovation de l'habitat dégradé et des grandes opérations d'aménagement. Enfin, une simplification d'accès au dispositif d'aide à la rénovation énergétique MaPrimeRénov' est prévue afin de faciliter la labellisation des acteurs de la filière du BTP actifs dans la rénovation énergétique, qui sont aujourd'hui en nombre insuffisants. L'idée serait de rendre cette labellisation gratuite pour les artisans. Cependant, le coup de rabot d'un milliard d'euros sur MaPrimeRénov', annoncé en février, réduisant l'augmentation de l'enveloppe pour 2024 d'1,6 milliard d'euros à 0,6, limitera forcément l'objectif quantitatif de 200 000 rénovations performantes à réaliser en 2024.

Le « micmac » de la fiscalité des meublés

Des évolutions sur la fiscalité des revenus locatifs des meublés ont été introduites par amendement dans la loi de finances pour 2024 (article 45). Il s'agissait en théorie d'aligner la fiscalité des meublés sur celle de la location nue, mais cette évolution avait finalement pour effet de pénaliser particulièrement les meublés touristiques non classés. En effet, cet amendement apportait des modifications importantes au régime simplifié des micro-BIC, peu compréhensibles, prêtant à des interprétations divergentes et à des conséquences non mesurées sur la location des meublés de tourisme. À terme, la capacité d'accueil des touristes pouvait en être affectée. L'adoption de cet amendement avait par la suite fait l'objet d'une communication du gouvernement parlant d'une « erreur matérielle ».

Afin de clarifier les modalités d'application du texte, une publication doctrinale est sortie au *Bulletin officiel des Finances publiques* le 14 février, qui ne peut que décevoir. Elle vient en effet simplement ajouter à la confusion, en indiquant qu'il est laissé au contribuable le choix d'appliquer ou non ces nouvelles dispositions à leurs revenus locatifs de 2023.

Faut-il comprendre que le gouvernement a décidé de ne rien décider ? Dans ce flou, il est fort à parier que ce sujet ne sera tranché que dans le cadre du prochain projet de loi de finances pour 2025.

Les 40 ans de l'ANEM

Michel Bouvard et Pierre Jarlier : « Pour défendre une certaine idée de la montagne, il n'y a que l'ANEM »

Michel Bouvard
Président de l'ANEM de 1998 à 2000

Pierre Jarlier
Président de l'ANEM de 2002 à 2004

Pour célébrer l'anniversaire de l'Association, *PLM* donne la parole à ses anciens présidents. Ce mois-ci, interviews croisées de Michel Bouvard, ancien député et ancien sénateur, président de l'ANEM de 1998 à 2000, et de Pierre Jarlier, président de l'ANEM de 2002 à 2004, maire de Saint-Flour de 1993 à 2020 et sénateur honoraire.

Que retenez-vous de vos deux années de présidence de l'ANEM ?

Pierre Jarlier : J'ai un souvenir ému de l'Année internationale de la montagne en 2003. Lors du Congrès de l'ANEM à Gap, nous avions accueilli le premier ministre d'alors, Jean-Pierre Raffarin, qui a acté la prise en compte de la montagne dans les textes en préparation. À cette époque, nous nous battions déjà pour un Acte II de la loi Montagne. J'avais pris l'initiative au Sénat de monter une mission d'information sur la montagne avec mes collègues Jacques Blanc et Jean-Paul Amoudry. Sur la base des conclusions de cette mission d'information, nous avons préparé et déposé avec l'ANEM une proposition de loi de 75 mesures en faveur de la montagne afin de pouvoir peser dans les débats sur le projet de loi de développement des territoires ruraux en préparation, porté alors par Hervé Gaymard. Notre proposition de loi a été cosignée par le président de la Haute Assemblée de l'époque, Christian Poncelet, et une cinquantaine de sénateurs de tout bord politique. Elle nous a donné une feuille de route collective pour déposer des amendements lorsque le texte est venu en discussion. Des avancées significatives ont ainsi pu être obtenues avec le soutien d'un ministre lui-même montagnard. Cette démarche nous a permis d'obtenir un volet spécifique dédié à la montagne, des mesures fiscales et sociales en faveur des territoires situés en ZRR, des avancées en matière de pluriactivité, d'emplois saisonniers, d'urbanisme et de valorisation des espaces agricoles et naturels… Beaucoup de ces sujets sont toujours d'actualité, mais ce Congrès a marqué une avancée significative en faveur de la montagne. C'est un souvenir très fort pour moi.

L'ANEM est-elle toujours la voix de la montagne ?

Michel Bouvard : Elle est toujours l'association d'élus la plus représentative, c'est une certitude. Parce qu'elle est pluraliste politiquement et parce qu'elle est pluraliste géographiquement en ce sens qu'elle représente tous les massifs. Elle est aussi pluraliste en catégories de collectivités mais elle ne se contente pas de porter des préoccupations d'élus en matière d'aménagements du territoire, de finances locales, etc. Elle a une vision qui intègre des problématiques plus larges. Quand l'ANEM se positionne sur les meublés touristiques ou sur l'agriculture de montagne, elle le fait en tant que représentante de l'ensemble des territoires montagnards. En cela, on peut considérer qu'elle est effectivement toujours la voix de la montagne même si les conjonctions astrales font que son travail est sans doute aujourd'hui plus difficile. D'abord au niveau parlementaire parce que quand on avait trois ou quatre groupes à l'Assemblée nationale, il était plus facile de les faire travailler ensemble qu'aujourd'hui où ils se sont multipliés.

Comment appréhendez-vous l'avenir des territoires de montagne ?

P. J. : Plutôt que de craintes, je préfère parler d'opportunités. Aujourd'hui, malgré ses difficultés, la montagne dispose, en effet, de formidables atouts ; parce que ces territoires sont de plus en plus appréciés et sont même souvent enviés pour leur authenticité, leur forte culture locale, leurs savoir-faire et bien sûr leur excellence environnementale. Les capacités d'adaptation et d'innovation des montagnards seront au rendez-vous des transformations actuelles de notre société. Et, pour moi, ces mutations auxquelles les gens aspirent constituent un atout considérable pour le développement de la montagne dans un juste équilibre entre sa nécessaire protection et de réelles opportunités de développement. Loin de toute sanctuarisation qui pourrait lui être fatale.

L'ANEM est-elle toujours autant écoutée par les pouvoirs publics ?

M. B. : Pour défendre une certaine idée de la montagne, il n'y a que l'ANEM. Les autres associations qui regroupent uniquement des professionnels ou des collectivités de montagne – que ce soit l'association des stations de montagne, le syndicat des moniteurs ou celui des guides – ne sont que sur des visions sectorielles et donc partielles. Il n'y a que l'ANEM qui ait un rôle généraliste et qui défende la montagne dans son ensemble et pas seulement les communes touristiques.

Quelles sont, toujours selon vous, les principales difficultés auxquelles les acteurs de la montagne sont aujourd'hui confrontés ?

P. J. : Je ne vous surprendrai pas en parlant du dérèglement climatique, de la crise agricole qui touche de plein fouet nos territoires et de la baisse démographique très inquiétante dans certains secteurs de moyenne montagne. S'agissant du dérèglement climatique, il impose de réels changements dans l'approche du développement de la montagne pour mieux prendre en compte la préservation de ses ressources naturelles et patrimoniales, un capital qui constitue une réelle source d'attractivité.
Pour maintenir la population, notamment en moyenne montagne, au-delà des opportunités de développement touristique, c'est d'abord le modèle spécifique de son agriculture qui associe production qualitative et préservation de l'environnement qui doit être mieux pris en compte en maintenant et développant un tissu d'exploitations agricoles aux dimensions familiales. C'est là aussi une part importante de l'attractivité de ces territoires qui en dépend et une réelle attente de consommateurs de plus en plus exigeants.

> **« Les capacités d'adaptation et d'innovation des montagnards seront au rendez-vous des transformations actuelles de notre société. »**
> Pierre Jarlier

Les montagnards sauront saisir ces opportunités face à toutes les mutations actuelles mais ils doivent être fortement accompagnés par les pouvoirs publics pour cela.

Comment l'ANEM peut-elle être encore plus efficace afin d'améliorer la prise en compte des spécificités de la montagne ?

M. B. : Le contexte est aussi plus difficile ; pas seulement pour des raisons conjoncturelles mais aussi parce que l'État a accumulé des déficits et que les ressources financières ont diminué. La loi NOTRe a aussi dilué certains territoires de montagne dans de grandes intercommunalités. Globalement, les interlocuteurs de proximité se sont éloignés et les commissariats de massifs se sont un peu affaiblis en termes d'effectifs et de moyens d'action. Dans ces conditions, l'ANEM peut gagner en efficacité en veillant à ce que les textes existants soient appliqués, en partageant les expertises qui sont les siennes avec les autres acteurs de la montagne et en trouvant des partenaires à l'extérieur des territoires montagnards pour porter des préoccupations qui ne sont pas exclusivement montagnardes mais qui concernent au premier chef la montagne. Un exemple : sur les dossiers énergétiques, nous avons su dans le passé trouver des alliances.

↗ Congrès de l'ANEM à Gap en présence de Jean-Pierre Raffarin

DOSSIER

Agriculture de montagne : panorama

L'agriculture de montagne coche toutes les cases sur les plans économique, touristique ou social. Mais elle demeure fragile. Les agriculteurs et les éleveurs de montagne ne luttent pas à armes égales avec leurs concurrents importateurs ou installés en plaine. Ils demandent à exercer leur métier dans des conditions acceptables et avec une rémunération conforme à leurs savoir-faire et investissement professionnel.

Alors que la gronde du monde agricole s'est fait entendre en début d'année et ne semble pas apaisée, *PLM* a donné la parole à des représentants des agriculteurs de montagne. Tous sont confrontés à d'importantes difficultés financières et préoccupés par le non-respect des lois Egalim, la problématique du renouvellement des générations, la transition écologique, la consommation bio ou la pression des prédateurs.

« Nous voulons avoir un avenir », mentionne Sophie Alzieu, référente montagne à la FNSEA. « Dans nos départements, cela recommence à piquer », illustre Philippe Lacube ; le président de la Chambre d'agriculture de l'Ariège et de l'Association des Chambres d'agriculture des Pyrénées fait référence à l'impatience des territoires de montagne de voir se concrétiser les mesures présentées par Gabriel Attal en faveur de l'agriculture. C'est que les difficultés de trésorerie liées notamment au non-versement des aides 2023 de la PAC pèsent de plus en plus et font craindre aux agriculteurs de montagne une déprise irréversible dont les conséquences impacteraient l'ensemble de l'économie montagnarde. Certes, tous ont salué la simplification des règlementations administratives annoncées par le Premier ministre : « Cela va dans le bon sens, c'est indéniable et s'ils s'y tiennent, c'est clairement une avancée », commente avec espérance Jérémy Jallat, membre du conseil d'administration du syndicat des Jeunes agriculteurs et responsable du dossier de la politique agricole commune (PAC). Mais cet éleveur installé dans le Vercors reste sur ses gardes : « On a quand même un peu l'impression que les spécificités de l'agriculture de montagne ont été oubliées. » Pour preuve, s'il est incontestable que le remboursement du gazole non routier à hauteur de 75 % dès février et le versement d'une avance de 50 % sur 2024 auront un impact positif sur les finances de l'ensemble des agriculteurs, la situation géographique des montagnards n'est toujours pas prise en compte pour autant. Il y a deux ans, un rapport de Pascale Boyer et de Jean-Pierre Vigier sollicitait à ce propos une exonération plus importante de la taxe liée au gazole non routier pour la collecte du lait en montagne. « Finalement, cette demande s'est retrouvée aux oubliettes, désapprouve Jérémy Jallat. C'était pourtant une des pistes pour rendre les territoires de montagne plus attractifs et ne plus perdre d'éleveurs laitiers. »

Il y a aussi la question de l'irrespect des lois Egalim, lesquelles ne sont pas totalement appliquées au profit des agriculteurs vertueux qui souhaitent que leur travail soit enfin rémunéré à son juste prix. Cela pourrait paraître élémentaire mais on en est loin : sans les aides de la PAC, les agriculteurs de montagne ne pourraient pas vivre. « Ce ne serait pas possible du tout, corrobore Jérémy Jallat. En agriculture biologique, mon litre de lait m'est payé 52 centimes alors que son coût de production est de 80 centimes ». Bien que la montagne compte beaucoup de productions agricoles à haute valeur ajoutée et que, depuis 2014, la Politique agricole commune a reconnu les surfaces pastorales comme des surfaces productives, les ressources financières des agriculteurs montagnards restent précaires. L'ANEM a

notamment été alertée sur le blocage du versement de l'aide aux surfaces pastorales ligneuses aux éleveurs (ndlr : les aides ont été versées depuis). En effet, pour que ces surfaces soient éligibles, la France a introduit dans son Plan stratégique national une obligation de chargement d'au moins 0,2 unité de gros bétail (UGB) par hectare, critère doublement pénalisant dans les systèmes montagnards où les troupeaux sont plus petits qu'en plaine et où, pour les estives collectives, le nombre de bêtes est décompté individuellement pour chaque agriculteur et non globalement sur la même zone de pâturage. À cela s'ajoute le fait que seules sont prises en compte les surfaces défrichées. Ainsi, le calcul des aides sur les surfaces pastorales ligneuses n'est pas encore traité pour 2023 en raison notamment des difficultés de l'État à mettre en œuvre ce nouveau critère de chargement. Et pour finir, ce sont les éleveurs qui trinquent encore une fois, l'élevage ayant subi une forte érosion des aides dans la dernière PAC. La montagne implore une révision du Plan stratégique national avec la suppression de ce critère de chargement plancher et le gel immédiat de sa mise en œuvre afin de ne pas mettre en péril les agriculteurs qui ont un besoin urgent de ces aides.

> **« On a l'impression que les spécificités de l'agriculture de montagne ont été oubliées. »**
> Jérémy Jallat

L'Ariègeois Philippe Lacube, éleveur également, déplore un manque de reconnaissance et même « un manque d'amour, j'ose le dire », par rapport à tout ce que l'agriculture de montagne peut apporter à la société à tous les niveaux : le façonnage des territoires, le fait de nourrir la population, etc. « Aujourd'hui le monde de l'élevage, qui est hyper-vertueux, est en grande difficulté, ça c'est sûr et c'est dur à vivre ».
Mais ce n'est pas tout. Les agriculteurs de montagne ont plusieurs autres demandes, portées notamment par le Service d'utilité agricole à compétence interdépartementale (SUACI) Montagn'Alpes : sur la valorisation des produits et des aménités positives apportées par l'élevage à l'herbe, sur le renouvellement des générations, sur l'abreuvement des animaux, sur l'acheminement de l'eau en alpage, sur la création de retenues d'eau ou sur de nouveaux forages, sur le portage et le multiusage.... Sans oublier la question obsédante qui reste ouverte à tous les vents : comment concilier les activités pastorales en montagne, le tourisme et la présence du loup ?

L'agriculture montagnarde au sein l'agriculture française

66 899
exploitations agricoles en montagne

soit
17,16 %
des exploitations de la France métropolitaine

Une baisse du nombre d'exploitations moins marquée en montagne qu'au niveau national entre 2010 et 2020

- 18 %
en montagne

- 20 %
en France métropolitaine

Des exploitations montagnardes de petite taille

En montagne
73 %
de micros ou petites exploitations

58,27 ha
de surface agricole utile moyenne

En France métropolitaine
66 %
de moyennes ou grandes exploitations

66,24 ha
de surface agricole utile moyenne

L'agriculture de montagne a les faveurs de nombreux jeunes

Le pire n'est jamais sûr. Un rayon de soleil vient de se lever sur l'ensemble des territoires de montagne avec l'intérêt accru pour les métiers de l'agriculture manifesté par beaucoup de jeunes.

En ce jour de début février, il fait très beau en Ariège et, en dépit de la météo qui souligne le manque d'eau et de neige à l'approche des vacances de février, le président de l'Association des Chambres d'agriculture des Pyrénées, Philippe Lacube, affiche un sourire de circonstances. « Sur les six départements qui constituent le massif pyrénéen, la montagne continue d'attirer des jeunes agriculteurs.

En Ariège

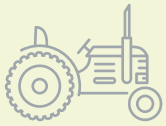

pour 1 arrêt d'activité / 1,2 installation !

Désormais, ils s'installent beaucoup plus en montagne qu'en plaine », applaudit cet éleveur ariègeois de brebis et de chevaux.

Il y a peu, à l'inverse, de nombreux exploitants mettaient la clé sous la porte. Découragés par les attaques répétées des prédateurs. Menacés par les premiers effets du changement climatique. Lassés par toutes les normes qu'on leur impose. Parfois brisés par la déprime ; parfois épuisés physiquement et financièrement. Outils de production anéantis.

La déprise semblait commune à tous les massifs et durable. Le 7 décembre 2022, le président de la République s'en était publiquement alarmé. Il avait lancé un Pacte d'orientation pour le renouvellement des générations en agriculture. « D'ici à 2030, la moitié de nos agriculteurs devraient partir à la retraite, avait exposé la Première ministre Élisabeth Borne. Si de nouvelles générations d'agriculteurs ne prennent pas le relais, c'est tout notre modèle agricole qui serait menacé. » Selon Philippe Lacube, il y a plusieurs autres raisons à ces nouvelles vocations d'agriculteurs de montagne. D'abord, l'époque et les tendances actuelles font que l'attirance exercée par l'agriculture de montagne auprès des jeunes est très liée à l'environnement : très respectueuse des saisons, des systèmes herbagers et, à ces divers titres, elle est très en phase avec les modèles pour lesquels les jeunes militent aujourd'hui. À leurs yeux, cela compense très largement les contraintes et les efforts intenses liés à l'agriculture de montagne.

Ensuite, « la PAC 2015, avec le fait qu'elle ait reconnue les surfaces pastorales comme des surfaces productives et des surfaces aidées, a donné un phénoménal coup de booster à l'agriculture de montagne ». Il est, de surcroît, moins onéreux de s'installer en montagne qu'en plaine. Enfin, remarque encore Philippe Lacube, la politique d'installation mise en place par les Chambres d'agriculture de montagne met à disposition des moyens pour accompagner la nouvelle génération. On note, comme cela, beaucoup d'installations hors cadre familial et beaucoup d'installations féminines. Exemple précisément dans le département de l'Ariège où non seulement le départ d'agriculteurs ne se fait pas sentir mais où le solde est maintenant positif : pour 1 arrêt, on constate 1,2 installation. « Ce qui est remarquable », appuie Philipe Lacube. Lequel incite cependant à ne pas se gargariser : « Après, il faudra voir sur la durée parce que cinquante pour cent de la population agricole a tout de même plus de 50 ans… ».

Le bio est-il sur la mauvaise pente ?

Depuis plusieurs mois, la consommation de produits issus de l'agriculture biologique est en baisse. En montagne, ce recul est particulièrement sensible sur les viandes, les fruits et les légumes.

Le 18 octobre dernier, le Sénat a accueilli une table ronde destinée à faire le point sur l'avenir du bio devenu préoccupant alors qu'un an et demi plus tôt, la Cour des comptes relevait que, durant la dernière décennie, la filière avait connu un changement d'échelle avec une augmentation de 3 à 10 % dans la surface et une consommation de produits bio multipliée par 3,5. Depuis, la crise s'est installée. En France, elle a abouti à un recul de la consommation bio de quelque 5% en 2023 qui s'expliquerait par l'inflation des prix des produits alimentaires.

Une position que ne partage pas Laure Verdeau, directrice de l'Agence Bio et chantre de l'agriculture biologique, pour laquelle la consommation de produits bio est accessible à tous et est davantage une question « d'éducation ». Alors crise financière ou crise de confiance ? Et y a-t-il eu des excès ? Non, estiment nombre d'acteurs du secteur : ces fluctuations font partie des injonctions habituelles de la société. Résultat : pendant un temps, les consommateurs ont voulu plus de bio, toujours plus de bio. Et les grandes surfaces ont eu beau jeu de s'emparer du phénomène et, pour adapter leurs offres, elles sont allées chercher des produits bio hors frontières.

Reste à savoir si les filières (volumes, prix, commercialisation) sont assez structurées. À savoir parallèlement si les autorités politiques – du Green Deal ou du gouvernement – ne sont pas allées trop vite et trop loin en décidant de façon arbitraire : nous voulons 25 % de la surface en bio. Quoi qu'il en soit, les agriculteurs de montagne certifiés bio sont en train de déchanter faute de clients, au point que certains envisagent déjà une prochaine reconversion. « Les choses ont été faites à l'envers. Au lieu de doper l'offre, il aurait peut-être mieux fallu se demander comment inciter à l'augmentation de la demande. »

Depuis six mois, différents plans tentent d'enrayer la dépression et la Commission européenne a validé une enveloppe supplémentaire à l'intention des agriculteurs engagés dans le bio à hauteur de 34 millions d'euros. C'est mieux que rien mais est-ce que cela sera suffisant pour tous les agriculteurs de montagne qui se sont engagés pour trois ans dans l'agriculture biologique, avec des aides qu'ils devront rembourser s'ils abandonnent cette filière ?

En termes de surface, la part consacrée au bio est plus importante en montagne que sur le reste du territoire

© Unsplash

Part de la surface agricole utile (SAU) en bio

14%
en montagne

9%
en France métropolitaine

Recul de la consommation bio

- 5%
en 2023

L'eau, la prairie et le carbone

Pour réussir la transition écologique, les impératifs sont nombreux mais le bon sens, la réflexion, l'imagination et la créativité des acteurs locaux sont précieux.

En montagne, la nécessité absolue de rendre l'agriculture plus durable et plus responsable s'impose naturellement. Chacun maintenant en connaît les enjeux et en a pris bonne note. Bien sûr, les règles sont encore une fois contraignantes, complexes et souvent uniformes quels que soient le territoire et le domaine sur lesquels elles s'appliquent. Preuve tangible : la nouvelle PAC a remplacé ses deux aides distinctes pour les bovins allaitants et les bovins laitiers par une aide unique – et revue à la baisse ! – à l'unité de gros bétail. L'objectif est un rééquilibrage en faveur des protéines végétales mais les revenus des éleveurs de montagne en ont subi le contrecoup financier en 2023. Lors du dernier Congrès de l'ANEM, à Munster, Jean-Pierre Vigier s'était justement élevé contre cette uniformité des règles : « Le virage du changement climatique doit être pris par les acteurs locaux en tenant compte de la spécificité des territoires », avait-il fulminé. Et cela se vérifie.

Sur le cycle de l'eau qui, en haute montagne, est vital et pose notamment aux agriculteurs le problème de l'abreuvement des animaux, une solution est en train d'être mise en place en Lozère : la récupération et le stockage des eaux de toiture dans une citerne en béton enterrée sous les bâtiments d'élevage ou à proximité. « En période de forte chaleur, lorsque le réseau d'eau potable peut faire défaut, cela permet d'avoir une réserve plan B mais, en réalité, nous n'avons rien inventé. Cela se faisait dans le passé », argumente Christine Valentin, première vice-présidente des Chambres d'agriculture de France et membre du Conseil national de la montagne. Début février, une convention a été signée entre l'État, le département et l'Agence de l'eau.

> **« Reconquérir des surfaces agricoles pour travailler sur l'autonomie fourragère des exploitations. »**
>
> Christine Valentin

La planification écologique passe également par l'élevage et la prairie. « Nous, les agriculteurs de montagne, on n'a jamais compris pourquoi on n'a pas mis ces deux volets ensemble », s'étonne à cet égard cette éleveuse de vaches et de brebis laitières. On nous dit qu'il va falloir augmenter la surface de la prairie, nous on répond qu'il va falloir reconnaître financièrement et économiquement la valeur de la prairie en termes de stockage de carbone et de fabrication de biomasse ». La prairie, c'est donc aussi la reconnaître dans sa capacité à stocker l'eau et à la purifier. Et ne plus entraver l'élevage qui est essentiel parce qu'il entretient les prairies.

Le Conseil national de la montagne a également travaillé sur les plans forestiers et le défrichement de parcelles de forêts peu productives et qui ne captent que peu de carbone. « Reconquérir ces surfaces en surfaces agricoles pour travailler sur l'autonomie fourragère des exploitations », expose Christine Valentin.

Ne pas faire que subir le changement climatique et intervenir pour l'atténuer. Bref, reconnaître l'existant et s'acclimater : les agriculteurs de montagne y sont prêts. « Seul bémol : il faut qu'ils puissent le faire et, pour cela, leurs revenus doivent être abondés, travaillés, y compris avec des diversifications, des panneaux solaires sur les toitures des bâtiments agricoles avec des valeurs de rachat qui soient incitatives ; qu'on aille chercher l'intéressement de l'agriculteur », insiste Christine Valentin.

Prairie aux abords du lac de Paladru en Isère (38)

© Unsplash

Une agriculture montagnarde principalement tournée vers l'élevage

69%

des exploitations de montagne sont des exploitations spécialisées en systèmes d'élevage herbivore

Près de

4 000 000

UGB

16%

du cheptel herbivore

La taille moyenne des troupeaux continue d'augmenter en montagne

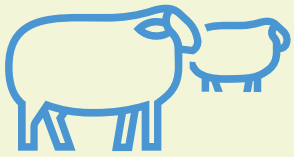

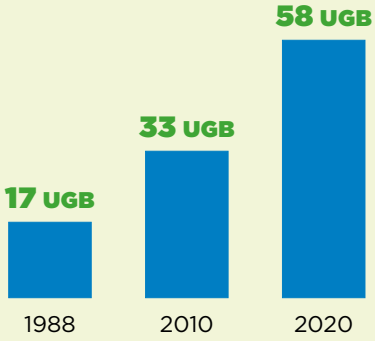

UGB : unités de gros bétail

Loup : l'effarouchement suffit-il ?

Selfie de Sophie Alzieu, éleveuse ariègeoise de brebis et référente montagne à la FNSEA

Les attaques de loups restent un problème majeur pour les éleveurs en montagne.

Rien n'y fait. Même les propositions de la Commission européenne, avec l'approbation de l'ANEM, de modifier le statut du loup qui passerait d'espèce « strictement protégée » à « protégée ». Même le Plan national d'actions pour 2024–2029 visant à réguler la population de loups, présenté le 18 septembre dernier et qui prévoit entre autres de renforcer la mise en œuvre de tirs létaux. Non, il en faudrait beaucoup plus pour rassurer les éleveurs en montagne. Et des mesures radicales. Les prédations des loups qui mettent en péril la pérennité de leurs troupeaux demeurent, en effet, leur principale source d'inquiétude quotidienne.

Référente montagne à la FNSEA, Sophie Alzieu déplore que le loup ne soit « puni » qu'après avoir attaqué et qu'il ne soit pas éduqué afin de ne pas venir agresser les troupeaux. « La première chose à faire, dit-elle, est que les tirs de défense soient vraiment de la défense. Nous essayons de proposer des évolutions qui soient acceptables par les *écolos* et qui soient en même temps efficaces sur le terrain ». Le tir d'effarouchement pour éduquer les loups et les détourner des troupeaux ? L'intention est bonne mais de nombreux agriculteurs craignent que cela ne fasse que déplacer le problème.

Éducation

Encourager les classes de découverte en montagne

L'Assemblée nationale a adopté début février une proposition de loi visant à relancer les classes de découverte. Un enjeu majeur pour le public scolaire mais également pour les territoires de montagne.

À 1 300 mètres d'altitude, la commune des Estables est nichée au pied du Mont Mézenc, à l'est du département de la Haute-Loire et du Massif central. Un village entouré de verdure et de reliefs, où sont installés les Chalets du Mézenc depuis 1981, une structure d'hébergement de 150 lits qui accueille en majorité un public scolaire. Situés à deux pas des remontées mécaniques, les lieux voient passer chaque année des enfants accueillis en classe de neige ou en classe de découverte, en hiver, au printemps et à l'automne. Mais depuis quelques années, Vincent Maurin, le responsable de l'établissement, constate les difficultés qui entourent l'organisation de ces séjours : « Nous arrivons à maintenir notre activité, mais on voit bien que la question financière est de plus en plus présente. Les mairies ont moins de moyens pour aider au départ et les familles ont plus de mal à financer le séjour de leur enfant », explique-t-il. Résultat : dans son centre d'hébergement, les séjours sont plus courts, de quelques jours à une semaine. La clientèle, qui pouvait venir de loin il y a encore quelques années est désormais de plus en plus une clientèle de proximité. « Les classes des alentours qui choisissaient des destinations lointaines nous sollicitent désormais », précise Vincent Maurin. Autre évolution : les activités choisies par les enseignants se portent désormais sur des choix moins onéreux, pour parvenir à boucler le budget : « Avant, les classes pouvaient facilement intégrer la découverte du chien de traîneau dans leur programme. Aujourd'hui, les enseignants sont contraints de faire des choix ».

Au centre d'hébergement le Vertaco', situé en plein cœur du massif du Vercors, dans le village d'Autrans, on constate les mêmes évolutions sur le raccourcissement des séjours et la difficulté d'attirer des écoles venues de loin : « Notre clientèle est aujourd'hui à 80% une clientèle venue de la région Auvergne-Rhône-Alpes », explique Nicolas Perrin, directeur du Vertaco' et du centre Le Vercors, situé à Villard-de-Lans, deux établissements rattachés à la Ligue de l'enseignement de l'Isère. Il témoigne également de « la lourdeur administrative » liée à l'organisation des départs en classes de découverte par les enseignants. « C'est une logistique importante, il faut remplir des dossiers, faire face aux parents et à leurs inquiétudes… ».

© Chalets du Mézenc

↖ Classes de découverte aux Chalets du Mézenc

> **« Le constat : un raccourcissement des séjours et la difficulté d'attirer des écoles venant de loin. »**

Une proposition de loi

Si ces difficultés ont freiné les départs en classes de découverte ces dernières décennies et ont contraint certains établissements à la fermeture, une proposition de loi votée le 2 février dernier à l'Assemblée nationale pourrait permettre d'inverser la tendance et d'encourager les départs. Déposée par Émilie Bonnivard, députée de la Savoie, cette proposition de loi est partie d'un constat : « Les classes de découverte ont diminué de façon très importante ces dernières années. Or, il s'agit d'un outil pédagogique extraordinaire qui permet aux enfants d'acquérir de l'autonomie, de se sociabiliser en dehors de la structure familiale, mais aussi de lutter contre les inégalités sociales car, pour certains enfants, ces séjours constitueront une première découverte de la mer ou de la montagne », appuie la députée.

2 leviers pour la relance :

un fonds d'aide au départ

&

une prime de

1 250 €

pour les enseignants

Pour encourager les départs, la proposition de loi prévoit la création d'un fonds d'aide au départ qui permettra d'apporter un financement complémentaire à celui déjà mis sur la table par une collectivité.

« Le but n'est pas que l'État se substitue à la commune ou au département, mais de venir en complément », précise Émilie Bonnivard. Autre axe défendu par la proposition de loi : la création d'une prime de 1 250 € pour les enseignants organisant ces séjours de découverte : « Aujourd'hui, le travail supplémentaire fourni par les enseignants n'est absolument pas reconnu et s'apparente à du bénévolat, alors que toutes les démarches peuvent être lourdes à porter », ajoute la députée, dont la proposition de loi devra désormais être votée par le Sénat, avant son entrée en application.
Et si celle-ci a une portée nationale, elle devrait résonner de façon particulière dans les territoires de montagne, où les classes de neige permettent de faire vivre certaines stations en dehors des vacances scolaires et de faire découvrir le ski à des enfants éloignés des massifs. Directrice de la petite station pyrénéenne de Val Louron, Anne Delignac confirme l'importance de ces séjours pour sa station : « Ces classes font vivre les socio-professionnels en dehors des vacances et notamment les moniteurs. Elles permettent de faire connaître la station partout en France, c'est très important. »

Émilie Bonnivard

Députée de la Savoie

Lors du dernier Congrès de l'ANEM, une motion pour le respect de la spécificité montagne en matière scolaire, demandant notamment un soutien pour relancer « le tourisme social, les classes de découverte, les classes de neige et les colonies de vacances », a ainsi été votée pour appuyer ces enjeux.
« Découvrir une station quand on est enfant donne souvent envie d'y revenir, avec ses parents ou plus tard quand on est adulte, appuie Émilie Bonnivard. Les enfants accueillis en classes de neige sont les skieurs de demain. »

« Enfance et montagne » : un fonds de dotation porté par le Syndicat des moniteurs

Lancé en 2020, le fonds Enfance et montagne du Syndicat national des moniteurs du ski français (SNMSF) a pour objectif d'encourager les classes de découverte à la montagne. Conscient des multiples bénéfices de ces séjours scolaires et affirmant son engagement pour la jeunesse, le Syndicat des moniteurs a mis sur les rails une aide financière de 1 000 €, attribuée aux écoles ayant pour projet d'emmener leurs élèves en classe de neige, pour une durée minimum de quatre nuitées.
Sur la saison 2022–2023, près de 14 000 enfants, pour 560 classes, ont ainsi pu bénéficier de cette aide, pour des séjours accueillis dans tous les massifs français et en provenance de toutes les régions de France.

Tourisme

Réchauffement climatique : une critique sévère de la Cour des comptes sur l'effort d'adaptation des stations de ski

© Unsplash

**La Cour des comptes a sorti un rapport très critique sur l'adaptation au réchauffement climatique du modèle des stations de ski le 6 février dernier.
Si certains constats sont partagés, l'ANEM regrette une vision clivante de la question et des propositions qui ne sont pas à la hauteur des enjeux.**

Depuis sa publication, la presse utilise à l'envi des expressions percutantes comme « rapport accablant », « péril sur les stations », « modèle à bout de souffle », « fausse neige, fausse solution ». Le rapport de la Cour des comptes n'est en effet pas tendre avec les stations et tout le monde en prend pour son grade : les acteurs du ski, les collectivités territoriales et l'État.

Les effets du réchauffement climatique sont là. La montagne ne se voile pas la face. Ses habitants sont en première ligne pour le constater. Face à ces changements, la Cour prône la fin du modèle des stations de ski. Mais il faut rappeler que cette économie du ski reste très importante, voire vitale, pour nombre de stations et territoires autour. Les domaines français se placent au deuxième rang mondial, avec 53,9 millions de journées-skis, et représentent un chiffre d'affaires de 1,6 milliard d'euros ainsi que 22,4 % des nuitées touristiques en France. L'engouement pour les sports de neige persiste bel et bien, et le ski a encore de beaux jours devant lui !

La Cour des comptes semble d'ailleurs converger vers ce constat en recommandant la mise en place d'un fonds d'adaptation au changement climatique qui serait alimenté par le produit de la taxe sur les remontées mécaniques. Il faudra donc encore beaucoup de journées-skis pour le financer alors que le rapport reprend l'évaluation de l'Institut d'économie pour le climat qui estime, au bas mot, le coût de l'adaptation au niveau national à 91,7 millions d'euros par an. Face aux bouleversements en cours, les situations des stations sont très contrastées. Elles appellent des approches fines et territorialisées, auxquelles un simple indice de vulnérabilité ne permet pas de rendre pleinement justice. *Quid* des forces et de la capacité de résilience de ces stations ? Au-delà d'un observatoire national, il faut une connaissance locale et une réelle capacité d'ingénierie donnée aux territoires.

Voyant les impasses où peut mener le changement climatique, les acteurs de la montagne sont fortement investis dans la transition et l'adaptation de leur territoire. Afin de porter leurs réflexions et leurs actions, ils ont besoin de (re)connaissance et d'un soutien fort et spécifique adapté aux problématiques de la montagne. La gouvernance élargie prônée par la Cour des comptes éloigne pourtant les centres de décision des terrains d'action, plutôt que de laisser aux territoires la liberté de choisir leur mode d'organisation. Elle juge d'ailleurs la planification écologique de l'État « peu opérationnelle pour le secteur touristique en montagne », ce qui montre bien la difficulté à rendre pertinentes des politiques générales aux enjeux de la montagne.

Finalement, si la Cour des comptes joue son rôle d'alerte en montrant la difficulté que rencontrent de plus en plus de stations à atteindre l'équilibre d'exploitation sans perfusion de fonds publics, et bien qu'elle avance des propositions louables, celles-ci ne sont pas révolutionnaires. Alors, « What else » ? Comme souvent, cela reviendra aux acteurs locaux de porter le changement, par leur créativité, leur force de mobilisation et la passion de leur territoire.

Pour plus d'informations scannez les QR codes ci-dessous :

La synthèse du rapport de la Cour des comptes

Le CP de l'ANEM et ses annexes

Vie de l'ANEM

Retour sur le webinaire organisé par l'ANEM sur les droits des communes de montagne en matière de carte scolaire

© Shutterstock

À l'heure de l'élaboration de la carte scolaire pour la rentrée 2024–2025, les maires de montagne sont nombreux à s'inquiéter des annonces formulées par les DASEN (directeurs académiques des services de l'Éducation nationale) de fermetures de classes, en contradiction avec les droits spécifiques des communes montagnardes. Pour faire le point sur ce sujet et proposer des solutions, l'Association a organisé un webinaire le 13 février pour rappeler aux maires les droits des communes de montagne en matière de carte scolaire. Près de 90 personnes ont participé à cet échange.

L'ANEM a rappelé les dispositions spécifiques issues de l'article 15 de la loi Montagne qui s'applique aux écoles situées dans une commune classée montagne. La mise en œuvre de la carte scolaire répond à des modalités d'organisation spécifiques. L'ouverture et la fermeture de classes ne se décident pas sur des seules considérations comptables de seuils. Les dispositions spécifiques applicables à la montagne prévoient la prise en compte des caractéristiques montagnardes pour décider de la fermeture ou non d'une classe, ainsi que la prise en compte des enfants des travailleurs saisonniers. Par ailleurs, l'Association a rappelé la nécessaire comptabilisation des enfants de moins de trois ans dans les prévisions d'élèves pour la rentrée, qui concerne plusieurs types de territoires, dont les zones de montagne, comme le prévoit l'article L113-1 du Code de l'éducation. Enfin, autre argument à faire valoir auprès des DASEN face à une fermeture de classe : la prise en considération dans l'élaboration de la carte scolaire de l'indice d'éloignement ; c'est-à-dire la distance effectuée chaque jour par un élève de son domicile jusqu'à l'établissement scolaire. Le temps de transport est un paramètre important dans la vie des élèves et tout excès amoindrit substantiellement la qualité de la vie scolaire des enfants. C'est d'ailleurs un aspect sensible de la vie quotidienne en montagne où les trajets sont à la fois plus longs à parcourir en raison du relief et plus dangereux en raison des aléas climatiques (gel, neige) et des risques naturels (chutes de pierre, glissements de terrain…) trop souvent ignorés. À l'issue de ce webinaire, un courrier type a été proposé aux maires pour défendre leurs classes auprès des DASEN.

Pour accéder au replay du webinaire, scannez le QR code ci-contre :

L'ANEM entre au Groupement régional d'expertise du climat Alpes Auvergne

La cession de lancement du GREC-Alpes Auvergne (Groupement régional d'expertise du climat) s'est déroulée jeudi 15 février. Ce groupement est notamment au cœur du processus de coconstruction des services climatiques pour l'adaptation des territoires. Instance de dialogue et d'échange, il se veut une passerelle entre la recherche et la société civile sur les questions de changement climatique, avec une vision territorialisée, et où le comité d'acteurs joue un rôle pivot ; l'occasion pour l'ANEM de faire entendre la voix des territoires de montagne et de partager de l'information ainsi que les dynamiques en cours. Autour de la table, beaucoup de représentants impliqués sur ces questions : collectivités locales, parcs nationaux, associations actives sur les questions liées au changement climatique, l'ANCT, les commissariats de massifs, et l'ANEM bien entendu. La montagne était donc bien représentée ! Si ce groupement est centré sur les Alpes et le Massif central, d'autres existent sur l'ensemble du territoire. Les GREC sont en effet organisés en réseau.

N'hésitez pas à faire remonter à l'ANEM vos sujets de préoccupation et à partager les initiatives portées par vos territoires !

RENDEZ-VOUS DU 16 AU 18 AVRIL AU PARC ÉVÉNEMENTIEL ALPEXPO À GRENOBLE POUR LE PLUS GRAND SALON MONDIAL DÉDIÉ À L'AMÉNAGEMENT ET AUX INNOVATIONS DES TERRITOIRES DE MONTAGNE.

Depuis 50 ans, c'est à la fois un lieu d'échanges, de business, de réflexion et de partage. Plein phare sur les temps forts de cette 26e édition.

En ouverture du salon, l'expert international suisse, Laurent Vanat, présentera son Rapport International du Tourisme de Neige et de Montagne 2024.

Tout au long des trois jours, des conférences et des tables rondes animées autour de thématiques fortes :

- Les nouveaux super-pouvoirs des données,
- RSE une chance à saisir ?
- La fidélisation client ou le défi de l'hyper satisfaction.

Le dernier jour verra la remise des Mountain Planet Trophées : 50 ans d'innovation, qui récompensent les entreprises innovantes, les exploitants et gestionnaires de domaines skiables, les territoires de montagne en France ou à l'étranger dans six domaines : mobilité, biodiversité, développement durable, diversification et tourisme, digital et parcours client sans oublier le coup de cœur du Jury.

Retrouvez le programme sur : www.mountain-planet.com

Téléchargez votre badge gratuit sur notre site internet avec le code : **ANEM**

MOUNTAIN-PLANET.COM
MOUNTAINPLANET@ALPEXPO.COM

UN ÉVÈNEMENT alpexpo